

ASSOCIATIONS



CONDITIONS ET TARIFS

EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JUILLET 2022

Banque Courtois



ÉDITO

Vous trouverez dans cette brochure les principaux tarifs des produits et services proposés par notre établissement aux Associations.

Ces tarifs ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés à tout moment dans les Conditions tarifaires des Conditions générales de la convention de compte Associations.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2022 et annulent et remplacent les précédentes conditions.

Ces tarifs sont disponibles en agence. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.banque-courtois.fr/sites/tarifs-conditions-generales.

Les tarifs libellés «Euros» (En euro) ne sont pas soumis à la TVA.

Un guide des conditions d'exécution des opérations de paiement vous précisant les heures limites de transmission de vos ordres est à votre disposition en agence et dans la rubrique Tarifs et Conditions générales sur le site internet : www.banque-courtois.fr

Pour toute précision ou question sur le fonctionnement de votre compte, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

SOMMAIRE

	page
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
TENUE DE COMPTE	
OPÉRATIONS DIVERSES	
BANQUE À DISTANCE	4
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT AUTRES QUE LES CARTES	5
LES ESPÈCES	
LES VIREMENTS	
LES PRÉLÈVEMENTS SEPA, PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA)	
LES CHÈQUES EN FRANCE	
DATES DE VALEUR	
OPÉRATIONS PAR CARTES	6
RÈGLEMENTS PAR CARTES	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	7
COMMISSIONS D'INTERVENTION	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
INCIDENTS DE PAIEMENT	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	8
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
ÉPARGNE SALARIALE	
AUTRES SERVICES	10
LOCATION DE COFFRE-FORT	
LES ASSURANCES	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE		En euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Transfert de compte dans une autre agence du groupe Crédit du Nord		GRATUIT
• Service d'aide au changement de domiciliation bancaire		GRATUIT
• Services bancaires de base		
• Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du code monétaire et financier		GRATUIT


RELEVÉS DE COMPTE		En euro
• Relevé de compte :		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20 + frais postaux ⁽¹⁾
• Relevé de compte en ligne (avec Internet Professionnel) :		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20

TENUE DE COMPTE (arrêté trimestriel)		En euro
• Intérêts débiteurs sur découvert		Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée
• Commission de mouvement		Exonération ⁽²⁾
• Frais de tenue de compte		6,00/trimestre
• Frais de tenue de compte syndicat de copropriétaires		21,00/trimestre
• Commission sur le plus fort découvert :		
• Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.		
- taux applicable sur le plus fort découvert		0,08 % minimum
- montant maximum		100,00 % des intérêts débiteurs
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) ⁽³⁾		30,00/an par compte

OPÉRATIONS DIVERSES		En euro
• Frais de recherche de documents (y compris les photocopies de chèques)		54,00 par document
• Cautions reçues par la Banque		
• Lettre d'information annuelle des garants (article L.313-22 du Code monétaire et financier)		GRATUIT

BANQUE À DISTANCE

LA BANQUE PAR INTERNET www.banque-courtois.fr et depuis nos applications mobile et tablette		En euro
• Abonnement Internet Professionnel ⁽⁴⁾ comprenant :		
- consultation des comptes Associations et des encours cartes bancaires		3,82/mois
- détail des écritures		
- tous types de virements (fonction virement SEPA individuel/collectif)		

LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE Étoile Direct Pro : 		En euro
• Serveur vocal pour la consultation de vos comptes par téléphone 7j/7 24h/24		
• Abonnement		GRATUIT

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT AUTRES QUE LES CARTES

LES ESPÈCES		En euro
• Versement d'espèces		GRATUIT
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (quelle que soit la Banque du groupe Crédit du Nord)		GRATUIT

LES VIREMENTS				En euro
Réception d'un virement SEPA ⁽⁶⁾				
• Virement SEPA - SCT ⁽⁶⁾ reçu				GRATUIT
• Virement SEPA - SCT instantané ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ reçu				GRATUIT
Émission d'un virement SEPA ⁽⁶⁾				
		Support papier	Internet	
			Saisie en ligne ⁽⁸⁾	Option transfert de fichiers
• Facturation par remise		23,00	GRATUIT	3,20
• Frais par virement SEPA occasionnel :				
- virement interne pour un même titulaire		GRATUIT		GRATUIT
- virement externe et/ou en faveur d'un tiers		8,00		0,21
- virement SCT instantané ⁽⁶⁾⁽⁷⁾		-	0,50/opération	-
- frais par virement occasionnel incomplet (en cas d'IBAN incorrect)				18,00
• Frais par virement SEPA permanent :				
- virement interne pour un même titulaire		GRATUIT		GRATUIT
- virement externe et/ou en faveur d'un tiers		1,60		1,60

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA ⁽⁶⁾ , PRÉLÈVEMENTS SEPA ⁽⁶⁾ INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA ⁽⁶⁾)				En euro
Les remises de prélèvements SEPA ⁽⁶⁾ ou prélèvements SEPA ⁽⁶⁾ interentreprises (BoToB) (au crédit)				
		Support papier	Internet	
			Saisie en ligne ⁽⁸⁾	Option transfert de fichiers
• Facturation par remise		30,00	-	3,20
• Prélèvement SEPA ou prélèvement SEPA interentreprises		0,44		0,44
• Demande d'identifiant créancier SEPA (ICS)				36,00 par ICS
• Demande de copie de mandat reçue de la banque du débiteur (frais de recherche de preuve suite à la demande du débiteur qui conteste un prélèvement présumé non autorisé) ⁽⁹⁾		30,00		30,00

Paiement de prélèvements SEPA ⁽⁶⁾ ou prélèvements SEPA ⁽⁶⁾ interentreprises (BoToB) (au débit)			
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA			GRATUIT
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises			10,50 ⁽¹⁰⁾
• Opposition/contestation du paiement d'une opération			GRATUIT
• Révocation de mandat			15,00 limité à une facturation par jour
• Opposition à plusieurs opérations d'un même mandat			16,50 par mandat

LES CHÈQUES EN FRANCE		En euro
Remise de chèque(s)		
• Remise de chèque(s) en euros		GRATUIT
• Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèques		GRATUIT + frais postaux ⁽¹⁾

Paielements par chèque		
• Paiement d'un chèque en euros		GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier en euros au guichet		GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier	5,90 + frais postaux ⁽¹¹⁾	
• Frais d'opposition chéquier(s) ou chèque(s) par l'émetteur	16,00	
• Frais d'émission d'un chèque de banque	20,00	

DATES DE VALEUR

Les opérations sont comptabilisées valeur J⁽¹²⁾ pour les versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB⁽¹³⁾, virements SEPA émis et reçus, prélèvements SEPA, de prélèvements SEPA interentreprises, frais d'opposition au paiement, frais de retour d'impayés d'un prélèvement SEPA ou d'un prélèvement SEPA interentreprises.

• Remise de chèque en euros	J + 1 ouvré
• Paiement d'un chèque en euros	J - 1 ouvré, J = date de présentation
• Émission d'un chèque de banque	J - 1 calendrier de l'établissement du chèque

OPÉRATIONS PAR CARTES

RÈGLEMENTS PAR CARTES

En euro

Les cotisations cartes Business	
• Carte CB/Mastercard Businesscard Essentielle :	
- à débit immédiat	53,00/an
- à débit différé ⁽¹⁴⁾	57,00/an
• Cotisation CB/Mastercard Businesscard Premium :	
- à débit immédiat	141,00/an
- à débit différé ⁽¹⁴⁾	147,00/an
• Carte CB/Mastercard Businesscard Executive à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁴⁾	250,00/an
• Carte CB/Mastercard Businesscard Solution	48,00/an ⁽¹⁵⁾

Les opérations cartes Business France, Monaco et zone euro

• Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹³⁾ d'une autre banque	1,00
• Paiement par carte	GRATUIT

Les opérations cartes Business hors zone euro et hors Monaco

• Commissions sur les transactions par cartes bancaires hors Zone Euro :	
- paiement par carte	1,30 + 3,10 % ⁽¹⁶⁾ par paiement
- frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹³⁾ d'une autre banque	4,30 + 3,10 % ⁽¹⁶⁾ par retrait
- frais par retrait au guichet d'une agence	6,40 + 3,10 % ⁽¹⁶⁾ par retrait

Opérations diverses

• Remplacement d'une carte :	
- à la demande du client en cas de détérioration ou de renouvellement anticipé	18,00
- à la suite d'une opposition pour perte ou vol	18,00
• Frais d'envoi de carte à la demande du client à son domicile	5,80 + frais postaux ⁽¹¹⁾
• Demande de réédition de code confidentiel	12,50
• Choix du code confidentiel	GRATUIT ⁽¹⁷⁾
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client pour perte, vol et utilisation frauduleuse par un tiers	GRATUIT
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive par le porteur	GRATUIT

• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur)	47,00
• Facture carte bancaire contestée à tort	46,00
• Frais de recherche de justificatif sur facture carte	23,00
• Frais de commande d'une carte en urgence à la demande du client (comportant les frais de création en urgence de la carte, du code confidentiel et les frais d'envoi* par porteur à l'agence de la Banque)	68,00

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION⁽¹⁸⁾

En euro

• Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité de trésorerie commerciale ou en cas de débit non autorisé	9,80 par opération avec un plafond de 58,20/jour (6 écritures/jour et 45 écritures/mois)
---	--

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

En euro

• Frais par saisie - attribution	133,00
• Frais par saisie conservatoire	133,00
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10,00 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 100,00 EUR
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	41,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :	
• Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou dépasse la durée ou le montant de son autorisation. Dans ce cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à complète régularisation de votre situation.	
- courrier simple	13,80
- courrier recommandé	27,80

INCIDENTS DE PAIEMENT

En euro

• Les chèques :	
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comportant l'ensemble des sommes facturées par la Banque, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes) :	
• montant ≤ 50 EUR	30,00
• montant > 50 EUR	50,00
• Ce forfait inclut les certificats de non-paiement et leur dénonciation au greffe.	
- paiement d'un chèque émis en infraction	60,00
- frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision	20,50 par chèque

Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au fichier national des chèques irréguliers et au fichier central des chèques de la Banque de France, recensant les personnes physiques et morales frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

• Frais de rejet de prélèvements SEPA, de prélèvements SEPA interentreprises ou de TIP SEPA pour motif défaut de provision	Égal au montant de l'ordre, maximum 20,00
• Frais de rejet d'effets de commerce pour tout motif	34,00

*Envoi à l'agence par Chronopost et/ou UPS.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE En euro

• Livret A Associations ⁽¹⁹⁾	1,00 % net
• Compte sur livret Associations ⁽²⁰⁾	0,10 %

PLACEMENTS FINANCIERS En euro

Les Sicav, FCP et OPCI

Le détail et les conditions de vos Sicav, FCP et OPCI sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible dans nos agences ou sur le site « Notre offre de gestion financière ».

Les transactions

Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam

Actions, droits, bons, obligations et fonds d'État indexés :	Internet	Agence
- commission proportionnelle ⁽²¹⁾ au montant total de l'ordre :		
• jusqu'à 7 500 EUR	0,55 %	1,40 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,55 %	1,20 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	1,10 %
• au-delà de 100 000 EUR	0,30 %	0,65 %
- à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions, obligations et fonds d'État indexés	GRATUIT	9,00
- commission minimale ⁽²¹⁾ par ordre :		
• pour les actions, obligations et fonds d'État indexés (fixe + proportionnelle)	8,50	15,00
• pour les droits et bons	8,50	8,50
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT	

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	8,50/ 0,85 %	23,00/ 2,30 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR	55,00/ 0,55 %	129,00/ 1,29 %

Attention : les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

• Frais additionnels : frais inhérents aux taxes sur les transactions financières ⁽²²⁾ en vigueur	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée	
--	---	--

Les transactions

Valeurs mobilières cotées à l'étranger hors Euronext Bruxelles et Amsterdam^{(23)/(24)}

• Europe :		
- jusqu'à 7 500 EUR ⁽²⁵⁾		2,00 %
- au-delà de 7 500 EUR ⁽²⁵⁾		1,80 %
• Reste du monde :		
- jusqu'à 7 500 EUR ⁽²⁵⁾		2,30 %
- au-delà de 7 500 EUR ⁽²⁵⁾		2,00 %
- plus frais fixes pour l'Asie		45,00
• Minimum ⁽²⁵⁾ par ordre		22,00

PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

En euro

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

- Europe :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	22,00 2,20 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR	180,00 1,80 %

- Reste du monde :

Hors Asie :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	23,00 2,30 %
---	-----------------

Asie :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	68,00 6,80 %
---	-----------------

Attention : les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

• Ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT
• Frais additionnels : frais inhérents aux taxes sur les transactions financières ⁽²⁶⁾ en vigueur	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée

La gestion administrative des titres

• Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente) :	
- commission dégressive appliquée par tranche :	
• jusqu'à 5 800 EUR	30,10
• de 5 801 à 152 000 EUR	0,37 %
• au-delà de 152 000 EUR	0,35 %
- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne de titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ou en dépôt dans les autres pays	5,00

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays	95,64 0,96 %
--	-----------------

Attention : les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document

• Actions de Sicav, parts de FCP et OPCI distribués par la Banque	GRATUIT
---	---------

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de Sicav, parts de FCP et OPCI distribués par la Banque	GRATUIT 0,00 %
--	-------------------

ÉPARGNE SALARIALE		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Étoile PEI/Étoile PER-COI 	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée	
Bénéficiez des avantages fiscaux de l'épargne salariale :		
- pour vous constituer un patrimoine avec Étoile PEI, Plan épargne interentreprises		
- pour préparer votre retraite avec Étoile PER-COI, Plan épargne retraite collectif interentreprises		
- frais de mise en place (à l'ouverture du contrat)		200,00
- frais de tenue de compte :		
• forfait annuel		200,00/an
• par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux)		14,00

AUTRES SERVICES

LOCATION DE COFFRE-FORT		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Frais de location de coffre-fort (en fonction de la taille et de la garantie choisie) 		à partir de 138,00/an
LES ASSURANCES		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité Bleue Associations, l'assurance en cas de perte ou vol de vos moyens de paiement et une assistance téléphonique pour toute question liée à votre association. (Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} décembre 2021). 		40,00/an
<ul style="list-style-type: none"> Assurance Cyber risques 		Consultez votre conseiller

- Selon les tarifs de la Poste au 01/01/2022. En France : 1,16 EUR TTC en tarif lent et 1,43 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 g.
- Pour les associations gérant un budget inférieur ou égal à 450 000 EUR. Au-delà, consultez votre conseiller.
- Hors comptes d'épargne réglementés. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et comptes de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.
- Hors coût de connexion et hors commissions de traitement des opérations. Voir « Vos moyens et opérations de paiement ».
- Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'un appel local).
- Le virement SEPA ou SEPA Credit Transfert (SCT) est un virement standard exécuté dans la zone SEPA en euros sans limite de montant, en frais partagés avec utilisation obligatoire de l'IBAN⁽²⁶⁾. La zone SEPA est composée des 27 pays de l'Union européenne et de l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et les îles de Jersey, Guernesey, Man, la principauté d'Andorre, la cité du Vatican et le Royaume-Uni. Toutefois, s'agissant d'un pays hors EEE⁽²⁹⁾, les virements SEPA à destination de Saint-Marin, de la Suisse, des îles de Jersey, Guernesey, Man, la principauté d'Andorre, la cité du Vatican et le Royaume-Uni sont facturés 15,50 EUR pour ceux saisis en ligne sur Internet Professionnel et 19,50 EUR pour ceux émis sur support papier.
- Le virement SEPA instantané est un virement SEPA disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du compte du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds possible immédiatement. 0,50 EUR pour tout virement instantané hors EEE, s'ajoutent au tarif du virement SEPA standard.
- Dans la limite d'un plafond journalier pour la saisie en ligne. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller.
- Ou procédure d'enquête dans le cadre des prélèvements SEPA interentreprises.
- Sauf mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises (BtoB), suite à la réception d'un premier prélèvement SEPA interentreprises (BtoB) et avec prise de contact du client par la Banque qui n'aurait pas reçu préalablement la copie du mandat de prélèvement SEPA interentreprises conformément aux stipulations de la Convention de compte : frais 30,00 EUR par mandat enregistré.
- 5,85 EUR TTC jusqu'à 20 g (au 01/01/2022 pour un envoi avec remise contre signature). Au-delà de 20 g, consultez les tarifs postaux.
- J : jour de traitement de l'opération.
- DAB : distributeur automatique de billets.
- Différé : dernier jour ouvrable du mois au sens de l'article L.133-4 du Code monétaire et financier.
- Gratuit pour les clients relevant des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier.
- Du montant de la transaction.
- Via un serveur vocal (0,40 EUR/min + prix d'un appel).
- Ces informations n'emportent aucun engagement de crédit de la part de la Banque.
- Taux de rémunération en vigueur au 01/02/2022. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des pouvoirs publics ou de la Banque.
- Taux de rémunération en vigueur au 01/04/2022. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative de la Banque. Taux brut avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.
- Des taxes sur les transactions financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre conseiller.
- Uniquement réalisable auprès de votre agence.
- Calculées sur la contre-valeur en euros de la négociation brute.
- Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.
- Des taxes sur les transactions financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre conseiller.
- IBAN : Identification Bank Account Number (identifiant international du compte du bénéficiaire).
- EEE = Espace économique européen comprend les 27 pays de l'Union européenne + la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein.

NOS SERVICES EN LIGNE
POUR UNE BANQUE
TOUJOURS PROCHE DE VOUS



Sur Internet

www.banque-courtois.fr



Sur smartphone et tablette

Internet mobile : m.banque-courtois.fr

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store*



Sur Google Play**

* App Store est un service d'Apple Inc. ** Google Play est un service de Google Inc.



Par téléphone

Étoile Direct Pro :

3450

Service gratuit
+ prix appel

Banque Courtois

